

**COMPTE-RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 31 JUILLET 2020 – 20 H 00**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Michaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT – Dominique SCIANDRONE – Solange PERRIER – Urielle GONARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Céline VALLAS – Clément MOISSONNIER (procuration à Urielle GONARD) – Antoine CHAMOURET (retard, ne peut participer aux délibérations) – Cyril EPINAT (retard, ne peut participer aux délibérations)

**ABSENT**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emmanuelle BARLERIN

Compte rendu de la séance précédente.

**1/ EXONÉRATION PARTIELLE DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)**

Du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, le troisième projet de loi de finances rectificative prévoit, pour 2020, que les communes (et EPCI) puissent instituer un dégrèvement des 2/3 du montant de la cotisation foncière des entreprises de leur territoire dont l'activité principale relève notamment du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration. Pour bénéficier du dégrèvement, le chiffre d'affaires annuel doit être inférieur à 150.000 € HT.

Une délibération est prise, à l'unanimité des membres présents, pour instituer ce dégrèvement. Un courrier sera adressé aux commerces potentiellement concernés par la mesure prise par la municipalité dans le souci d'aider cette typologie d'activité quitte à renoncer à une partie d'une recette communale.

**2/ SÉCURITÉ JURIDIQUE DES DELIBERATIONS ET ARRETÉS**

La Sous-Préfecture de Roanne souhaite plus de précisions sur les délégations données aux adjoints, aux conseillers délégués et sur les délégations du conseil municipal au maire (urbanisme, finances...). Une nouvelle délibération et de nouveaux arrêtés seront rédigés, tenant compte des observations formulées.

**3/ C. C. P. U.**

Monsieur le Maire rappelle le Président et les vice-présidents élus à la communauté de communes du Pays d'Urfé le 16 juillet 2020 :

- Président : Monsieur Charles LABOURÉ (maire de Chérier)
- 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente : Madame Lorraine ROUX (maire de Chausseterre)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Jean Hervé PEURIERE (maire de Les Salles)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Didier PONCET (maire de Crémeaux)
- 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Séverine PRAS (1<sup>ère</sup> adjointe à Chérier)
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Thomas SIETTEL (maire de La Tuillère)

M. le Maire indique regretter :

- que le Président et la 4<sup>ème</sup> vice-présidente soient issus de la même commune ce qui est une première et pose soucis en terme de représentativité.
- que l'on n'ait pas conservé le même nombre de vice-présidents (4) qui siégeaient au précédent conseil ce qui augmente désormais la masse globale des indemnités.
- qu'aucun réel programme n'ait été présenté en même temps que les noms soumis au vote

Pour information, un arrêté du Maire a été pris, portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale incombant au Président de la CCPU : assainissement non collectif, collecte des déchets, accueil des gens du voyage, délivrance des autorisations de stationnement des taxis, habitat indigne.

#### 4/ URBANISME : PLU / DÉLIBÉRATION D'INTENTION - DIVERS

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : L'urbanisme communal est toujours régi par le Règlement National de l'Urbanisme (RNU) .L'Architecte des Bâtiments de France intervient pour ce qui est des demandes concernées par le périmètre dit « du Château ».  
Pour rappel : L'élaboration d'une carte communale initialisée en 2004, a été considérée inadaptée et donc abandonnée au profit d'un projet de Plan Local d'Urbanisme. La procédure P.L.U alors engagée à plusieurs reprises est non aboutie à ce jour .Elle doit être relancée à la demande des services de l'Etat. Une réunion s'est d'ailleurs tenue le 03 juillet avec différents acteurs et partenaires de ce dossier dont la DDT précise le maire. À l'unanimité des membres présents, la décision est prise de « relancer » le P.L.U. et de prendre une délibération en ce sens à destination des services de l'État.
- Dossiers divers : Différents dossiers posent soucis eu égard au fait qu'ils concernent des travaux réalisés sans autorisation. Un point est fait sur le sujet. Des demandes de régularisation ont été adressées par courrier aux intéressés. Le maire espère qu'elles seront suivi d'effet afin d'éviter un contentieux.

Il rappelle qu'il n'est plus rare, en cas de vente et de succession, que les notaires demandent si le bien concerné est en règle vis-à-vis de l'urbanisme afin de protéger les nouveaux propriétaires. Si tel n'est pas le cas il indique que, bien entendu, il ne peut délivrer une attestation de conformité. Il met en garde également les administrés au regard des assurances.

Il précise enfin qu'il ne peut y avoir des gens qui font les demandes attendues et d'autres qui ne font rien. Il s'agit simplement d'équité rajoute-t-il. Enfin il rappelle la sensibilité du secteur dit « du Château »

- Communication : Le maire informe qu'une communication rappelant les règles et les procédures en matière d'urbanisme sera prochainement distribuée dans les boîtes aux lettres. Ce n'est pas la première sur le thème. Cette communication abordera aussi d'autres sujets (site internet, application Panneau Pocket, etc.)

#### 5/ DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DU SYNDICAT D'INITIATIVE

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat d'Initiative. Monsieur le Maire fait part de la candidature de Monsieur Clément MOISSONNIER. A l'unanimité des membres présents, il a été désigné :

- ❖ Clément MOISSONNIER délégué titulaire
- ❖ Nathalie OSSEDAT déléguée suppléante

#### 6/ ADRESSAGE

Un point est fait par Urielle GONARD, membre de la commission communale en charge de ce dossier. Les poteaux et/ou panneaux de rues et chemins du territoire communal seront implantés dès cet automne. Afin de faciliter la géolocalisation, le « fichier adressage » a été transmis par le service spécialisé de La Poste à GÉOPORTAIL et à TOMTOM, qui gèrent les sites MAPPY, VIAMICHELIN. Le maire précise que le Conseil départemental s'est engagé pour une subvention d'environ 7 000 euros.

## **7/ CHAPELLE NOTRE-DAME DU CHATEAU**

Le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une délibération avait été prise sur le principe de demander un partenariat financier à l'Etat, la D.R.A.C., la région AURA et le Département afin d'envisager la première tranche de travaux à entreprendre dans le but de pérenniser l'édifice en très mauvais état. (La DRAC et la Région ont déjà répondu plutôt favorablement)

Pour mener cette opération à bien, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) se chargeant de constituer le dossier de consultation pour retenir, in fine, une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée. Le maire propose le cabinet ALTEREA en mesure de nous adresser un devis relatif à ses prestations très prochainement.

Il est souligné que, eu égard à l'important investissement à réaliser par la commune, il sera demandé à la proche périphérie du bien (identifié du XIIème siècle) un effort environnemental.

## **8/ POINT PISCINE**

Madame Emmanuelle BARLERIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe en charge notamment de la piscine, informe que les analyses de l'eau du bassin sont conformes et que la fréquentation a parfois atteint 380 entrées ces derniers jours. Rien de particulier n'est à signaler. Les gens respectent bien les consignes.

## **9/ VENTE MUGNEROT / COMMUNE**

La vente du tènement immobilier emprise du bien démolit a récemment été signée chez Maître NION par le maire et M. MUGNEROT. Pour rappel le maire indique que le terrain est grevé d'une servitude au profit du Conseil Départemental propriétaire des murs de soutènement côté voiries. Pas de projet pour l'instant sur ce tènement mais un emplacement stratégique de cœur et d'entrée de village à maîtriser pour un intérêt collectif évident.

## **10/ DROITS DE MUTATION**

Le maire indique que les droits de mutation encaissés par le fonds départemental de péréquation ont été répartis en commission permanente du conseil départemental. En 2020, la commune de Saint Just-en-Chevalet percevra 42.270,49 € (37.496,37 € en 2019).

## **11/ ENQUETE PUBLIQUE ÉTABLISSEMENTS FRATY**

Les Etablissements Louis FRATY et Cie « des Gadaillères » à Saint Priest-la-Prugne, ont déposé un dossier de projet de construction d'un nouveau bâtiment (830 m<sup>2</sup>) à la DREAL Loire/Haute-Loire, au titre des installations classées.

Du fait de la crise sanitaire, l'enquête publique, qui devait se dérouler fin mars à la mairie de Saint Priest-la-Prugne, a été reportée du 22 juin au 21 juillet.

La procédure prévoit que l'avis des conseils municipaux limitrophes au lieu d'implantation de l'installation soit sollicité.

Aucune observation n'a été formulée par les membres présents du conseil municipal de St Just. Une délibération sera prise actant cette position du conseil.

## **12/ CONTRAT AIDÉ (PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCE)**

Suite à la présentation de la situation par 'Emmanuelle BARLERIN, le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, à la signature avec l'Etat, d'un nouveau contrat aidé dans le cadre d'un parcours de compétences, avec affectation à l'école et éventuelle mise à disposition au centre de loisirs, pour une durée d'un an, à raison de 24 H par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il est rappelé que l'Etat prend en charge 50 % de la rémunération.

### **13/ STAGIAIRISATION D'UN AGENT CONTRACTUEL**

Monsieur David SCIANDRONE est en contrat à durée déterminée depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019 (mandat précédent) jusqu'au 31 août 2020. Il exerce les missions d'entretien des salles ERA et sports, de l'ancienne salle des fêtes, de l'école et est mis à disposition du collège pour y effectuer la vaisselle. Il peut être amené de temps à autre à assister l'équipe technique. Emmanuelle BARLERIN indique qu'il satisfait aux exigences du poste.

Le « tableau des effectifs » de la commune disposant d'une vacance de poste d'Adjoint Technique territorial (remplacement d'un agent parti en retraite : Madame Graziella VIAL), le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour la nomination de Monsieur David SCIANDRONE en tant que stagiaire de la fonction publique territoriale, sur le grade d'Adjoint Technique Territorial, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (24 H/semaine).

Monsieur Dominique SCIANDRONE, conseiller municipal, ne participe ni au débat ni au vote. (Nota : Il n'était pas conseiller municipal lorsque le recrutement a été fait en 2019).

### **14/ STATION SERVICE DU BOURG**

Lors du conseil municipal du 26 juin dernier, il était décidé une maîtrise communale de la station de distribution de carburant compte tenu de son implantation sur et sous le domaine public et à la cessation d'activité de Monsieur Jean-Jacques BOUILLER, gérant de « la Maison du Bricoleur », le 30 juin dernier.

Suite à la proposition écrite de ce dernier, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la reprise de l'installation comprenant une cuve enterrée de deux compartiments sous le domaine public communal et deux pompes implantées sur le domaine public communal. Il s'agit de disposer d'un bien communal qui est désormais rare et précieux en milieu rural. Même si son utilisation n'est pas encore définie elle reste une éventuelle ressource potentiellement utile à des fins non encore arrêtées. Par ailleurs la propriété communale garantit aussi une bonne gestion de l'équipement.

### **15/ LOCATION BÂTIMENT ROUTE DE ROANNE**

Par délibération n° 2019/20, le loyer de ce bâtiment appliqué à Madame et Monsieur LIEVRE (G2TOUT) pour leur activité de brocante était fixé à 100 € du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 29 février 2020, puis 300 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

En raison de la crise sanitaire, et du fait que l'activité n'ait pas pu débuter, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de neutraliser le paiement du loyer pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020. A compter du mois de septembre, le loyer mensuel est fixé à 300 €.

### **16/ RECYTEP**

Pascal PONCET indique que l'entreprise RECYTEP qui recycle les plastiques sur l'ex site Bonche va être rachetée par HAROC (société allemande). L'activité reprendra en septembre/octobre. Des travaux complémentaires de dépollution des sols vont être entrepris

### **17/ MAISON FRANCE SERVICES**

Suite à l'entretien du maire avec les dirigeants régionaux de La Poste, il est confirmé la volonté de compléter les services apportés par La Poste par d'autres services étatiques décentralisés et installés dans les mêmes locaux. (2 agents de l'État s'y installeraient pour apporter d'autres services aux administrés). Le projet de Maison France Service est donc encore d'actualité. M le Sous-Préfet de Roanne est également impliqué à nos côtés précise Pascal PONCET (À suivre).

## QUESTIONS DIVERSES

### **Donation CHARRET :**

Le conseil municipal tient à remercier, hélas à titre posthume, Monsieur CHARRET, pour la donation de son terrain implanté rue René Cassin. (À droite en montant la rue en direction l'EHPAD). A la triste occasion de son décès, la commune lui a rendu hommage.

### **Centenaire de Marguerite GOUTORBE :**

Afin d'honorer notre centenaire, une cérémonie organisée par la municipalité est prévue le dimanche 09 août 2020 à 10 H 30.

### **Site Internet + Application PanneauPocket :**

Le site : Dominique VIETTI et Dominique SCIANDRONE présentent l'avancée du nouveau site. Ils indiquent qu'un droniste a réalisé un « rush » photographique et quelques films sur l'ensemble du village. Le projet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

L'application PanneauPocket : C'est une application gratuite à télécharger sur le portable et qui sera disponible le 15 septembre. Elle renseignera les administrés via leur téléphone portable mais aussi tous ceux qui choisissent la commune comme « coup de cœur ». Il sera traité des événements et manifestations majeurs mais aussi et surtout des incidents, arrêtés sécheresse, écobuage, alerte météo, coupures d'électricité, etc.

Plusieurs dossiers de demandes d'aide au financement de ces moyens de communication seront déposés au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe de solidarité, du plan de relance COVID et de « Villages Sport Nature ».

### **Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) :**

Lecture est faite du courrier de la DDFIP 42 quant à la composition de la commission communale des impôts directs (institution chargée de l'impôt) :

- commissaires titulaires : Jean-François GOUTORBE – Emmanuelle BARLERIN – Antoine CHAMOURET – Nathalie OSSÉDAT – Christiane MATHEVET – Daniel CHALOT.
- commissaires suppléants : Urielle GONARD – Claude BOURG – Marie-France COUDOUR – Michel COMPAGNAT – Dominique MOUSSÉ – Angélique MICHALET.

### **Élections au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire (SIEL) :**

Le maire informe l'assemblée qu'il fait partie de la liste élue au bureau du SIEL. Cette liste était conduite par Madame Marie-Christine THIVANT, maire de Sorbiers. Elle regroupe 21 représentants des mairies répartis sur tout le territoire ligérien. Elle était opposée à la liste du Président sortant.

### **Utilisation des équipements publics communaux pour des activités « lucratives » :**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer le tarif de 100 € par an, correspondant à 10 € X 10 mois, pour les intervenants qui réservent les équipements publics dès lors que l'organisateur encaisse des recettes en animant des activités payantes telles que le Yoga, le Pilate...

### Arrosage du terrain de football :

Le maire fait part de la réponse favorable de la Police de l'Eau quant à sa demande de pompage de 1.000 m3 d'eau (maximum) dans la rivière en cas de nécessité et en complément du bassin de stockage récemment réalisé. Il formalisera cette demande.

Pascal PONCET précise que c'est une très bonne chose acceptée compte tenu notamment de l'attention particulière portée par la commune sur la thématique de la gestion de l'eau.

### INTERVENTIONS DIVERSES

#### Urielle GONARD

*Quand les joueurs pourront-ils utiliser le terrain de foot en herbe ?*

*Réponse :* Il faut tenir compte des périodes de traitement. Il est ensuite précisé que ce terrain ne doit servir **que** pour les rencontres de football, les entraînements se faisant sur le terrain stabilisé voisin.

*Du fait de la crise sanitaire, quelle est la réglementation quant à l'utilisation de la salle ERA ou de Sports ?*

*Réponse :* distanciation physique à table (1 chaise sur 2), danser n'est pas autorisé, être debout prêt d'un comptoir, non plus.

#### Antoine CHAMOURET

*Quand la station de prétraitement de la fromagerie va-t-elle être mise en service ? De très fortes odeurs de lait caillé sont constatées.*

*Réponse :* Ce souci doit être signalé à la fromagerie. Les employés communaux en charge de l'entretien de la station d'épuration sont tenus de relayer ce type d'informations au Gérant de la fromagerie. L'équipement que construit la fromagerie devrait être en service d'ici 3 mois environ.

#### Cyril ÉPINAT :

*Les employés communaux ont réalisé des saignées trop profondes sur une partie du chemin de Fonthieure. (pour évacuer l'eau de pluie)*

*Réponse :* les élus responsables de la voirie se rendront sur place.

#### Emmanuelle BARLERIN

*Elle signale que la fête patronale n'aura pas lieu sous sa configuration habituelle.*

Seuls les forains seront présents. Aucune animation n'est prévue en raison de la crise COVID19.

Séance levée à 23 H 30